

Forum Invest In Martinique du 14 au 17 Octobre 2026

Voici une **synthèse des critères et conditions de participation** à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dans le cadre du **Forum Invest in Martinique 2026**

1. Qui peut candidater ?

L'AMI est ouvert aux :

- Entreprises (toutes formes juridiques) ;
- Créateurs ou repreneurs d'entreprise ;
- Associations portant un projet à vocation économique ou d'intérêt territorial ;
- Collectivités, établissements publics et leurs satellites ;
- Toute structure publique ou privée porteuse d'un projet contribuant au développement de la Martinique.

2. Conditions d'éligibilité des porteurs de projet

Pour être recevable, le candidat doit :

- Être régulièrement constitué ou justifier de l'avancement de son projet ;
- Disposer ou pouvoir mobiliser les moyens techniques, humains, organisationnels et financiers nécessaires ;
- Présenter un projet suffisamment mature pour être présenté à des investisseurs ;
- Rechercher un financement, un partenariat stratégique ou un accompagnement ;
- Fournir des informations sincères, exactes et complètes.

3. Caractéristiques des projets recherchés

Les projets doivent contribuer au développement de la Martinique, notamment en matière :

- de développement économique ;
- d'innovation ;
- de transition écologique ;
- d'attractivité du territoire ;
- de compétitivité ;
- de rayonnement de la Martinique.

Secteurs particulièrement visés

- Industrie et production ;
- Innovation et R&D ;
- Transition énergétique et écologique ;
- Numérique ;
- Tourisme ;
- Agriculture, agroalimentaire, économie bleue ;
- Santé et biotechnologies ;
- Logistique, transport, infrastructures ;

- Économie circulaire ;
- Industries culturelles et créatives ;
- Bioressources et bioéconomie ;
- Services à forte valeur ajoutée.

4. Projets non éligibles

Sont exclus :

- Les projets insuffisamment définis ou trop peu matures ;
- Les projets contraires aux lois ou à l'ordre public ;
- Les dossiers incomplets ;
- Les candidatures déposées hors délai.

5. Critères de sélection

Les projets recevables sont évalués selon :

1. **La maturité du projet ;**
2. **Sa faisabilité technique, économique, juridique et financière ;**
3. **Sa contribution au développement économique et à l'attractivité du territoire ;**
4. **Son potentiel de création de valeur, d'emplois et d'innovation ;**
5. **La crédibilité du porteur de projet ;**
6. **La qualité de préparation à une rencontre avec des investisseurs ;**
7. **L'adéquation entre les besoins du projet et les objectifs du Forum.**

6. Calendrier

- Ouverture de l'AMI : **10 juillet 2026**
- 1er relevé : **24 juillet 2026**
- 2e relevé : **21 août 2026**
- Clôture des candidatures : **21 août 2026**
- Sélection finale : **au plus tard le 4 septembre 2026**
- Forum Invest in Martinique : **du 14 au 17 octobre 2026.**

Points clés à retenir

- ✅ Projet suffisamment mature et crédible
- ✅ Besoin identifié de financement ou de partenaires
- ✅ Impact positif pour la Martinique (emploi, innovation, attractivité, transition écologique, développement économique)
- ✅ Dossier complet et déposé dans les délais
- ✅ Capacité du porteur à présenter son projet devant des investisseurs.

Pour la communication de l'AMI, je recommande de mettre en avant ces 4 messages : **Maturité du projet**, **Recherche d'investisseurs**, **Impact pour la Martinique** et **Capacité de mise en œuvre**. Ce sont les critères qui ressortent le plus clairement du règlement.